



BRUIT ROUTIER: TEST D'UN 30 KM/H NOCTURNE

AVENUES VINET ET BEAULIEU

Séance publique d'information Lundi 13 mars 2017

Programme de la soirée

► Le bruit routier et son traitement	Florence Germond Directrice des finances et de la mobilité Ville de Lausanne
► Le test d'un 30 km/h nocturne	Laurent Tribolet Chef de la division entretien Direction générale de la mobilité et des routes, Etat de Vaud
► Lausanne comme cadre du test	Laurent Dutheil Chef de la division espaces publics Service des routes et de la mobilité Ville de Lausanne
► Un temps d'échange	Laurent Bonnard Modérateur, journaliste

Introduction

Florence Germond

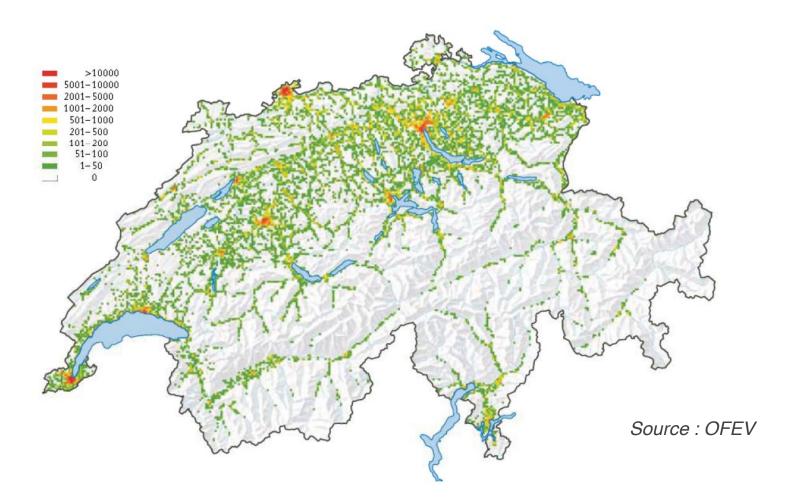
Directrice des finances et de la mobilité Conseillère municipale Ville de Lausanne

Le bruit routier en Suisse et à Lausanne, un défi majeur pour les collectivités

Le bruit routier, une prise de conscience récente et importante en Suisse, entre environnement et qualité de vie.

Personnes exposées au bruit routier en Suisse

(par km² au delà des valeurs limites entre 6h et 22h)



Le bruit routier est devenu un défi majeur pour les collectivités

A Lausanne actuellement, 25 % des logements subissent des dépassements des valeurs limites de nuit.

1% des logements dépassent les valeurs d'alarme.

(Estimation réalisée par un bureau d'ingénieur dans la cadre de la révision du Plan directeur communal et de son évaluation environnementale)

« Diminuer les nuisances sonores dues au trafic, la nuit en particulier, est une mesure de santé publique indispensable en milieu urbain. »



Plusieurs études d'assainissement du bruit routier sont en cours sur l'ensemble de la ville.

Diminuer le bruit routier de nuit pour améliorer la qualité de vie et la santé des riverains

Le bruit routier a des effets...

Physiologiques

- Problèmes cardiovasculaires
- · Diminution de la profondeur du sommeil

Economiques

- Coûts de la protection contre le bruit
- Coûts de la santé

Psychologiques

- Stress, nervosité, tension
- Baisse de productivité

Sociaux

- Difficultés de communication
- Ségrégation sociale (ghettos de bruit)



L'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 : support juridique et objectif à atteindre pour les villes.

Son but : protéger la population contre le bruit nuisible ou incommodant

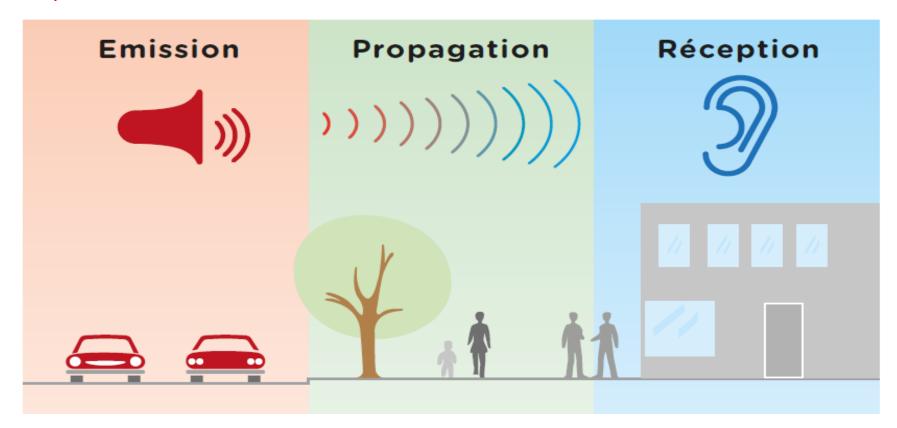


L'OPB donne une définition des valeurs limites (bruits gênants, perturbants)

Prenant en considération données scientifiques et enquêtes auprès de la population.

3 façons d'agir contre le bruit

En priorité, à l'émission.



- planification des déplacements
- gestion du trafic
- mesure sur les véhicules
- revêtement à faible indice de bruit

- aménagement des espaces publics
- obstacle à la propagation du bruit (parois anti-bruit)

- écran phonique (balcons, ...)
- isolation phonique des fenêtres

Ordre de priorité

L'assainissement du bruit routier se traite à plusieurs échelons

Au niveau de la confédération





Normes environnementales sur les émissions



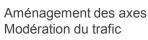
Normes sur les pneumatiques



Promotion des mobilités alternatives

Au niveau du canton et de la commune

Contrôle des véhicules & revêtements









Report modal





+ Organisation du trafic







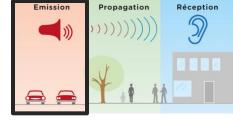


Politique du stationnement



De nombreux outils pour lutter contre le bruit routier

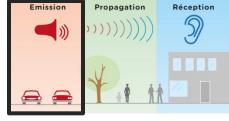
uxtens-Mézery



Au niveau Emission,
le plan directeur
communal
et la hiérarchisation du
réseau

Entre 2000 et 2015, +60% de superficie couverte par des zones modérées (de 411 à 656 ha).





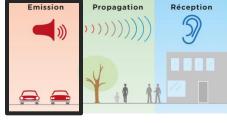
Pour Lausanne, entre 2008 et 2016

200'000 m² de phono-absorbant posés

Coût: 10 Millions CHF

Soit 26% de la surface totale à assainir

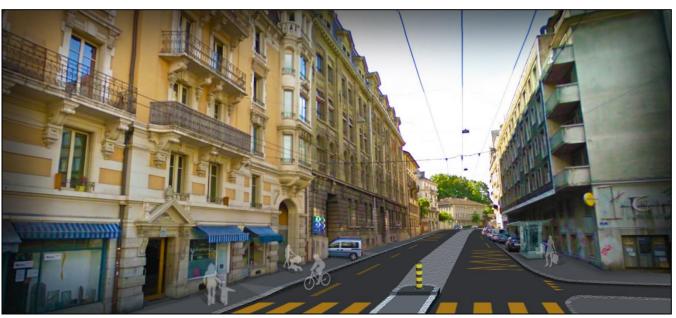
Requalification des axes principaux pour l'ensemble des mobilités Amélioration de la progression des transports publics et de la mobilité douce.





Exemple de la rue César Roux





Sur l'avenue E. Dapples, la modération a permis de passer de 43 à 37 km/h (V.85*)







^{*}La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des automobilistes.

Modération & aménagements dans des quartiers d'habitation

Propagation Néception

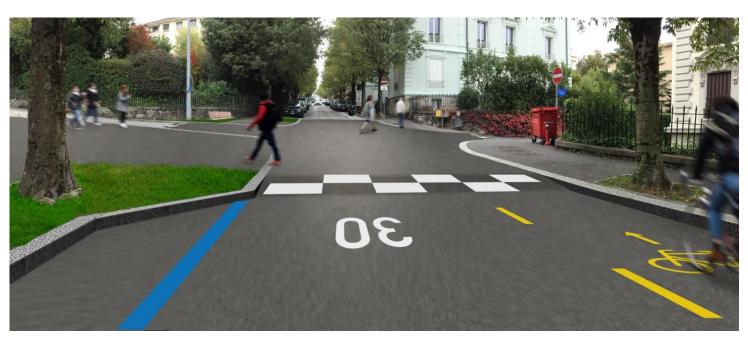
Diminuer le bruit routier

Orienter le trafic de transit vers des axes prévus à cet effet

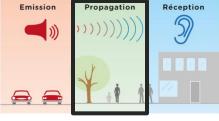




Exemple de l'avenue Tissot



Parois anti-bruit, ponctuellement et dans la mesure du possible



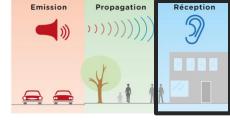
Diminuer le bruit routier sur le chemin de propagation par la pose de parois anti-bruit

Exemple de le route de la Feuillère (dans le cadre de la route de contournement de la Sallaz)



Mesures d'isolation acoustique

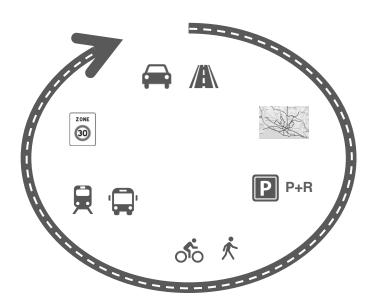
Une mesure de dernier recours dans certains cas bien précis.





En synthèse, l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des riverains comme objectif de la diminution du bruit routier de nuit

L'abaissement à 30 km/h de nuit pourrait rejoindre l'ensemble des mesures planifiées et réalisées qui contribuent chacune à son niveau à diminuer l'impact du trafic sur la vie des lausannois.



Test d'un 30 km/h nocturne pour assainir le bruit routier

Laurent Tribolet

Chef de la division entretien Direction générale de la mobilité et des routes, Etat de Vaud

Un projet pilote national pour vérifier la pertinence de la mesure sur un axe principal.

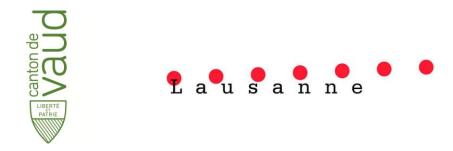
Portage politique : un projet pilote national pour vérifier la pertinence d'une telle mesure sur un axe principal

Cet essai s'inscrit dans le projet pilote national d'aménagement d'une limitation à 30km/h sur des axes principaux.

Office Fédéral des Routes (OFROU)

Association suisse des ingénieurs et experts en transports (SVI)

Le projet est mené conjointement par la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton et le service des routes et de la mobilité de la Ville de Lausanne.



Le projet implique des associations de défense des intérêts de l'ensemble des modes de déplacement et des riverains.

Ce groupe de travail aide à définir des mesures d'accompagnement du test.

Actions du Canton pour lutter contre le bruit au niveau cantonal

Environ 170 communes concernées pour 600 km de routes

Depuis 2008

 CHF 29 millions investis par le Canton et les communes pour la lutte contre le bruit

études: 4 mio

modération: 11 mio revêtement: 7.5 mio

parois: 6.5 mio

45 km de revêtement phono-absorbant posés

Exemple: RC 780, Lutry-Cully

- Pose de revêtement sur 2,6 km
- Gain de 8 à 10 dB





Une limite à 30 km/h de nuit comme mesure de protection contre le bruit ?

Arrêt du tribunal fédéral sur un essai de limitation à 30km/h de nuit au centre-ville de Zoug : la mesure doit être testée pour mesurer son efficacité.

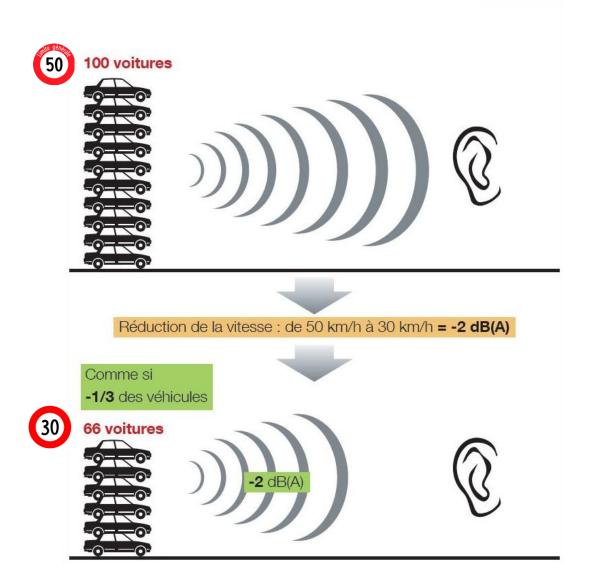
30km/h nocturne: une **mesure peu coûteuse** qui améliore la **sécurité routière** et la **qualité de vie** des habitants

Un essai **limité dans le temps** et des **analyses scientifiques** pour évaluer l'effet de cette mesure



Que signifie une diminution de 2 dB du bruit ?

L'oreille humain perçoit un changement de bruit dès 1 à 3 dB(A).





5 phases de test, en mesurant bruit, vitesses, charges de trafic

Protocole de test alternant des phases de test à 50 km/h et à 30 km/h.





Les comptages de trafic permettront d'obtenir des données sur

les charges de trafic journalières et horaires

les vitesses

les catégories de véhicules (poids lourds, voitures, deux-roues)

les volumes et parts de trafic nocturne (22h-6h) et diurne (6h-22h)

les transports publics

Un quartier de Lausanne comme cadre du test de 30 km/h nocturne

Laurent Dutheil

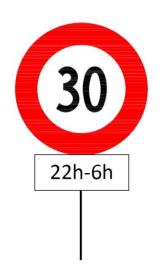
Chef de division espaces publics Service des routes et de la mobilité Ville de Lausanne

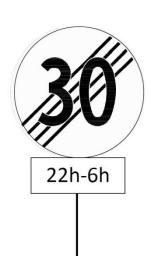
Un quartier devant subir une intervention planifiée, avec de forts enjeux de mobilité et de qualité d'espace public.

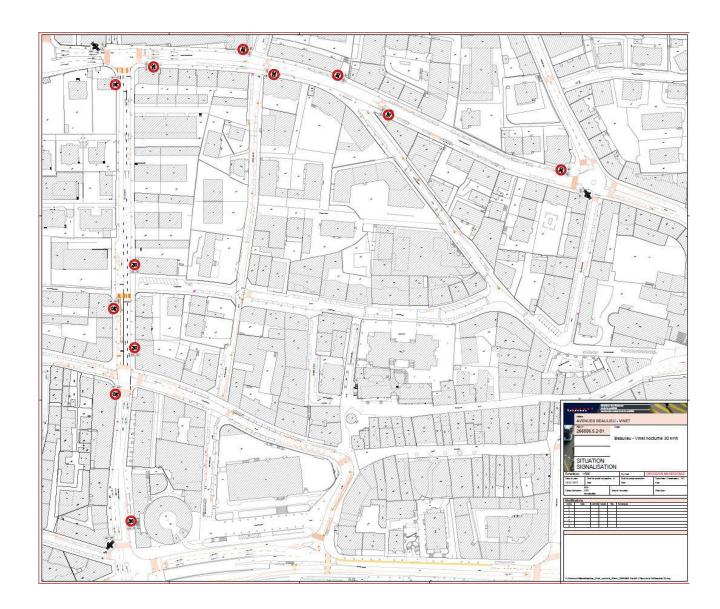
La situation avant le test, aux avenues de Vinet et de Beaulieu



Durant le test, la signalisation sera adaptée à la limite nocturne à 30 km/h







Quelques dates à retenir du protocole de test

Mise à l'enquête 30 km/h Mars - avril 2017 Passage à 30 km/h:

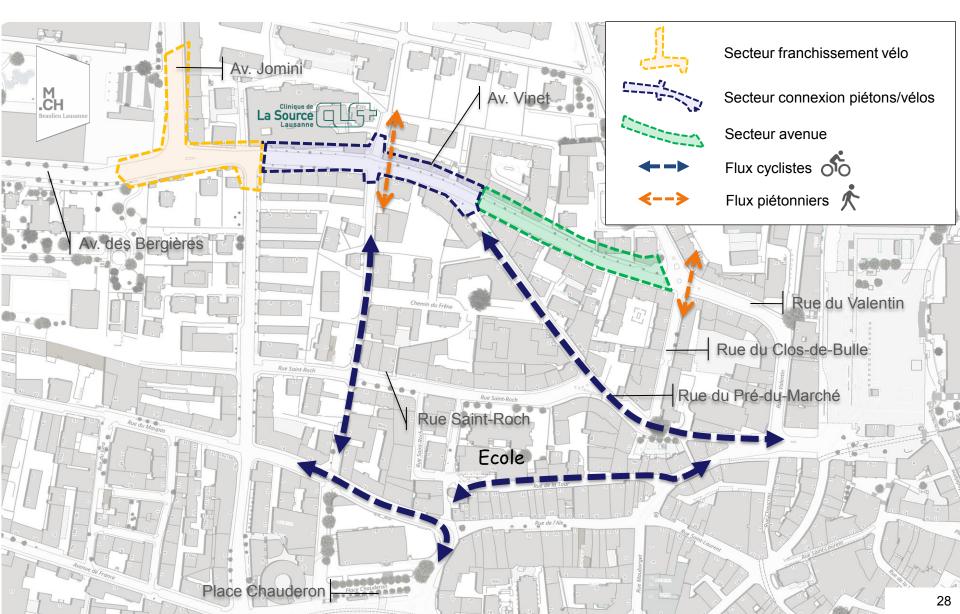




	2018											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Limitation vitesse autorisée de nuit	30		Publication FAO pour prolongement du 30km/l		60	50	30				30	
Prise de mesures (session de 15 jours)										4ème session (24/09->7/10)		
Travaux d'aménagement sur l'avenue Vinet		travaux sur l'avenue Vinet										
Bilans												

	2019								
	janvier	février	mars	avril	mai	juin			
Limitation vitesse autorisée de nuit			(5	0	- W				
Prise de mesures (session de 15 jours)					5ème session (13/05->26/05)				
Travaux d'aménagement sur l'avenue Vinet									
Bilans						bilan 2			

L'attractivité et les flux de mobilité dans le secteur de l'avenue Vinet conduisent à un réaménagement de l'artère.



Un projet d'aménagement des espaces publics et de la mobilité est planifié. A chaque segment son enjeu spécifique.





















Favoriser, compléter et sécuriser les itinéraires vélo Modérer les vitesses Diminuer le bruit routier Favoriser la progression des bus Valoriser les espaces « délaissés » Requalifier les périmètres à fort potentiel

Renforcer l'attractivité de la rue et la trame verte





Merci pour votre attention.

Direction générale de la mobilité et des routes Etat de Vaud Service des routes et de la mobilité Ville de Lausanne

